



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question au Gouvernement n° 1875

Texte de la question

PSYCHIATRIE

M. le président. La parole est à M. Michel Herbillon, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Michel Herbillon. Monsieur le ministre des solidarités, de la santé et de la famille, au travers des crimes qui ont eu lieu à l'hôpital de Pau il y a quelques semaines, l'actualité a placé au coeur des préoccupations des Français le problème de la prise en charge par notre société des patients souffrant de maladie mentale. Cette tragédie a en effet appelé l'attention, de façon extrêmement brutale et traumatisante, sur la crise dans laquelle s'enfonce, depuis de nombreuses années maintenant, la psychiatrie de notre pays, tout particulièrement au sein de l'hôpital public.

Depuis dimanche dernier, les médias se font ainsi l'écho d'accusations portées par certains syndicats quant aux conditions d'accueil des malades psychiatriques au sein de l'hôpital Esquirol, qui se trouve dans ma circonscription, à Saint-Maurice dans le Val-de-Marne. Cette affaire, sur laquelle je souhaiterais que vous nous communiquiez toutes les informations dont vous disposez, est un révélateur du malaise dont souffrent les hôpitaux psychiatriques. Malaise dont les raisons sont hélas connues : c'est le désinvestissement chronique dont ce secteur est victime depuis des décennies, qui aboutit aujourd'hui à des conditions d'hospitalisation parfois peu respectueuses des malades et insécures pour les personnels ; c'est le manque de personnels qualifiés et la décroissance annoncée du nombre de praticiens ; c'est la fermeture, au fil du temps, de nombreux lits ; c'est la nécessité, faute de solution adaptée en externe, de traiter à l'hôpital un nombre toujours plus grand de patients.

Face à cette crise et au désarroi des personnels médicaux et non médicaux, qui se sentent depuis longtemps délaissés par les pouvoirs publics, vous avez, monsieur le ministre, annoncé en fin de semaine dernière un plan " santé mentale ", avec l'objectif affiché de redonner un nouvel élan au secteur psychiatrique. Pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer dans quelle mesure les actions que vous avez annoncées sont de nature à redonner confiance aux professionnels du secteur et à rassurer les familles sur les conditions de prise en charge des malades psychiatriques dans notre pays ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille.

M. Philippe Douste-Blazy, ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Pourquoi se le cachez, monsieur le député ? Notre société rencontre trop souvent des problèmes avec le domaine de la santé mentale : trop de tabous, trop de peurs ; trop de silence sur les maladies et sur les malades psychiatriques. Permettez-moi d'abord de vous dire qu'on ne peut pas comparer les 1,2 million de malades suivis sur le plan psychiatrique avec les responsables de ces faits divers dramatiques survenus récemment, en particulier à Pau.

Le plan de santé mentale s'articule autour de trois axes. Et je voudrais remercier le Premier ministre de son soutien actif.

Premier axe : le réinvestissement de l'hôpital psychiatrique public, avec plus de 750 millions d'euros, à la fois en moyens d'équipement et en moyens humains, pour un meilleur accueil, un meilleur hébergement, une meilleure sécurisation des malades et des personnels.

Deuxième axe : la formation. Il s'agit de mieux former les infirmières en hôpital psychiatrique, grâce à un tutorat-compagnonnage avec les infirmières plus expérimentées pendant un an.

Enfin, 15 % à 20 % des malades qui sont dans les lits d'hôpitaux psychiatriques pourraient être dans des lits médico-sociaux : avec Marie-Anne Montchamp, nous allons créer 3 000 places dans le secteur médico-social dans les trois prochaines années.

En ce qui concerne le centre hospitalier spécialisé d'Esquirol, dans votre circonscription, j'ai été mis au courant de ces faits il y a quarante-huit heures. J'ai immédiatement diligenté une enquête administrative. De deux choses l'une, monsieur le député : ou ces faits sont avérés et, vous pouvez me faire confiance, il y aura sanction ; ou ils ne le sont pas, et je ne tolérerai pas qu'il puisse y avoir une déstabilisation de la direction des établissements par l'activisme de certains personnels.

M. René Couanau. Très bien !

M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille. Enfin, s'agissant de l'hôpital de Pau, je crois que tout le monde sera d'accord, sur tous les bancs de la représentation nationale, pour saluer le courage et la dignité de tout le personnel de cet hôpital, qui a continué à faire fonctionner le service public hospitalier dans des moments très difficiles. C'est à l'honneur du service public hospitalier. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Michel Herbillon](#)

Circonscription : Val-de-Marne (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1875

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 février 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 9 février 2005